FICHE D'INSCRIPTION UNSS 2026-2027
Association Sportive de l'Institution Sainte Marie

Montant de la cotisation : 45 euros

Je soussigné(e) …….., père / mère / représentant légal (1),

autorise mon fils / ma fille (1)……..... né(e) le …….

en classe de (niveau + numéro de classe)…… à participer aux activités (entrainements, compétitions, sorties …) de l'association sportive de l'Institution Sainte Marie.

(1) Rayer les mentions inutiles

Pour faciliter la gestion de l'inscription, j'accepte que l'établissement prélève la cotisation, qui s'élève à 45 euros, directement avec les frais de scolarité du deuxième trimestre. Pour cela je m'engage à rendre l'inscription de mon enfant avant le **16 OCTOBRE 2026**. Toute inscription rendue sera considérée comme validée pour l'année scolaire 2026-2027.

Aucun remboursement et ou annulation de paiement ne sera possible après le 16 OCTOBRE 2026

Fiche urgence : En cas de nécessité, l'enseignant accompagnateur utilisera la « fiche urgence » (loi 2002-303 du 4 mars 2002) pour alerter le médecin régulateur du 15 ainsi que la famille.

Numéro de la famille à contacter en cas d'urgence : …….

Commentaires particuliers, précautions, allergies… : ……..

Mention sur le droit à l'image : Dans le cadre des activités proposées directement ou indirectement par l'Union nationale du Sport Scolaire (UNSS), l'association peut réaliser des clichés fixes ou animés de l'enfant licencié. A cet effet, l'adhésion à l'UNSS vaut acceptation de (a) la prise d'images fixes ou animées, le cas échéant en fixant d'autres éléments de la personnalité du licencié, (b) la fixation de l'image et des éléments de la personnalité du licencié sur tout support connu ou inconnu à ce jour et permettant l'exploitation des dites images, et (s) la reproduction, la représentation, l'exploitation voire la modification, directement ou indirectement de l'image et des éléments de personnalité du licencié dans le cadre des opérations de communication interne ou externe, institutionnelle ou promotionnelle sous tout format sous tout support directement ou indirectement. L'UNSS conservera l'anonymat du licencié. La présente autorisation est consentie à titre gracieux, pour le monde entier et pour une durée de 10 ans à compter de la prise de licence.

Mention RGPD : Aux fins de gestion de la pratique sportive et des compétitions organisées directement ou indirectement par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), nous sommes amenés à solliciter des données personnelles concernant votre enfant licencié à l'UNSS pour la durée de validité de la dite licence. L'adhésion à l'UNSS vaut autorisation pour l'association UNSS de collecter, d'enregistrer et de stocker les données nécessaires. Outre les services internes de l'UNSS, les destinataires de ces données sont, à ce jour, les fédérations françaises délégataires du sport concerné par la pratique sportive du licencié, ainsi que les sous-traitants de l'UNSS tels que ses assureurs ou l'hébergeur des 12 données de l'UNSS. Ces informations sont réservées à l'usage des services concernés et ne peuvent être communiquées qu'à ces destinataires. En tant que responsable légal du mineur licencié, vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant directement une demande au responsable de ces traitements Madame Marie Céline Courtet à l'adresse daf@unss.org. La politique générale de protection des données est consultable sur le site internet de l'UNSS ainsi que sur son extranet OPUSS.

Mention assurance : Le licencié ci-dessus ou son représentant légal (pour les mineurs) déclare se conformer aux règlements sportifs de la fédération UNSS, avoir pris connaissance des statuts du règlement intérieur de la fédération (disponibles sur le site internet UNSS), s'engager à respecter la charte éthique du CNOSF conformément au Code du Sport. Le licencié ou son représentant légal déclare être informé(e) des conditions d'assurances et de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

Assurance : J'ai pris connaissance des garanties proposées par l'assureur de l'association sportive pour la couverture des dommages corporels de mon enfant dans le cadre des activités de l'AS.

Fait à ……., Le …… Signature :

Merci de bien vouloir cocher la ou les activités auxquelles votre enfant souhaite participer :

JOURS	HORAIRES	ACTIVITÉS	ENSEIGNANT	CHOIX	LOISIR	COMPÉTITION
LUNDI	12H-13H30	BADMINTON	M. PRUNIER			
		DANSE	Mme SALIBA			
		ESCALADE	Mme SALZA			
	12H-13H50	CROSS FITNESS	M. VIDAL			
MARDI	12H-13H15	CROSS FITNESS	M. VIDAL			
MERCREDI	13H-14H30	DANSE	Mme SALIBA			
	13H30-16H	HANDBALL	M. DEVOTI M. MAZOYER			
VENDREDI	12H-13H30	BADMINTON	M. PRUNIER			
		ESCALADE	Mme SALZA			

INFORMATIONS CONCERNANT L'ENGAGEMENT DANS UNE COMPÉTITION SCOLAIRE UNSS

Madame, Monsieur,

Votre enfant va s'inscrire à l'association sportive du collège pour l'année scolaire à venir. Tout au long de l'année, il lui sera proposé de participer, à différents tournois ou championnats qui se dérouleront le mercredi après-midi. Il sera amené à rencontrer des jeunes venant des différents établissements.
Aussi, nous insistons sur le fait qu'il est important que votre enfant se tienne à son engagement, au risque de, par exemple, rendre impossible la participation d'une de nos équipes à une compétition faute d'effectif suffisant.

Merci de bien vouloir prêter attention à cet élément fondamental.

Il est possible de manger à la cantine le mercredi, jour de rencontres sportives, en créditant la carte de sortie à la comptabilité.

Code du sportif : Tout sportif licencié UNSS, s'engage à :

- Se conformer aux règles du jeu
- Respecter les décisions de l'arbitre
- Respecter adversaires et partenaires
- Refuser toute forme de violence et de tricherie
- Être maître de soi en toute circonstance
- Être loyal dans le sport et dans la vie
- Être exemplaire, généreux et tolérant.

Nom/prénom de l'élève : ……..... Signature de l'élève :

Les Professeurs d'EPS



NOTE IMPORTANTE : Ce document doit être remis au **professeur référent** de l'activité pratiquée OU à son professeur d'EPS**.** Si plusieurs activités sont pratiquées, UN seul document est à rendre.

Début de l'association sportive le 28 SEPTEMBRE 2026